

"Faut-il réinventer le parlement?"

Par **Lola.d.k**, le 13/03/2022 à 08:10

Bonjour,

J'ai une dissertation pour mardi est j'ai construit un plan pour mon sujet, ma problématique est "faut-il réinventer le parlement ?"

Voici mon plan :

I- Une limitation du pouvoir de l'organe législatif causant un déséquilibre
ou alors

I- une réorganisation nécessaire pour un organe législatif trop limité

A- une valeur dégressive de la loi

B- l'incompétence des législateurs résultant de l'attribution d'un travail inadapté

II- des changements drastiques possibles dans le fonctionnement de l'organe législatif

A- un possible renforcement des moyens d'évaluation du parlement

B- l'instauration bénéfique d'une motion "anti 49-3"

En fait dans la première partie je voudrais souligner le fait que par rapport à beaucoup de limitation du parlement il devrait être nécessaire de changer et dans la partie 2 je donnerais quelques solutions.

Qu'en pensez-vous de mon plan ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/03/2022 à 08:21

Bonjour

[quote]

ma problématique est "faut-il réinventer le parlement ?"

[/quote]

Vous reprenez le titre du sujet comme problématique, ce qui pour ma part est assez gênant.

Il faudrait essayer de formuler cela autrement.

Par **Lola.d.k**, le 13/03/2022 à 08:26

Bonjour,

Oui excusez-moi je l'avais reformulé, donc ma problématique est "le renouvellement de l'organe législatif français est-il nécessaire ?"

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/03/2022** à **08:39**

Ah c'est mieux !

Pour le reste, n'étant pas un publiciste, je préfère laisser un collègue prendre le relais. Cependant vu que nous sommes Dimanche, je pense que vous aurez plus de chance d'obtenir une réponse demain.

Je peux toutefois vous conseiller sur la forme, le titre de votre I) B) est déroutant, qu'allez vous développer dans cette sous-partie ?

Pour le II) B), je m'interroge également sur le contenu. Est-ce que vous allez dire que la motion de censure n'est pas un vrai contrepoids à 49:3 (si c'est à cela que vous faites référence je vous rejoins à 100 % <https://www.juristudiant.com/forum/motion-de-censure-laisse-moi-rire-t27536.html>)

Par **Lola.d.k**, le **13/03/2022** à **09:00**

Dans le I - B on a vu dans le cours et dans la plaquette de TD que justement, je cite : "ni les élus et leurs assistants, ni les administrateurs des assemblées ne peuvent mener à bien une véritable évaluation des lois, en raison des autres tâches qui leur incombent et de l'expertise technique que ces missions requièrent. Outre ses conséquences sur la qualité de la loi, une telle situation ne peut qu'accentuer le déséquilibre des pouvoirs qui mine depuis ses origines de la Vème république" donc j'aurais bien voulu développer cette partie mais je me demande si cela ne rejoint pas mon I-A qui parle de la loi.

Ensuite pour la motion "anti 49-3" c'est bien sa j'aurais bien voulu développer le fait que l'article 49-3 est je cite : "un mécanisme par excellence du parlementarisme rationalisé "et que certes, la révision du 23 juillet 2008 a limité le nombre de ses utilisations à un projet ou une proposition de loi par session, mais qu'en réalité cette limitation, n'a que codifier la pratique sans l'infléchir et que cet encadrement reste insuffisant